



DIPE/21-893-709 du 07/06/2021

**TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 - CORPS DES
PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Destinataires :

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire académique du corps des professeurs d'éducation physique et sportive en date du 25 mai 2021,

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

CANGIANO Nicolas
BEZAULT Manon
BIZZOZERO Simon
VIGIER Rémy
BENEDETTI Bastien
MULLER Benoît
LOPEZ Sophie
SIDOLLE Mickael
PIKULA Noémie

Article 2 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

LAGIER Stéphanie
LARBEY Audrey
IMBERT Elise
SODAVALLE Mélanie
COSTE Sébastien
FERRACCI Benjamin

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille